

Autorisant L'installation de barnums  
place du Presbytère et parc Horn Bad Mein Berg dans le cadre de  
la journée « Peintres dans la rue » le dimanche 30 juin 2024

**M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,**

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,  
**Vu** les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

**Considérant** la demande présentée le 24 juin 2024, par M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art, sollicitant l'autorisant d'organiser une journée « Peintres dans la rue » le dimanche 30 juin 2024 à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>e</sup>

Le dimanche 30 juin 2024, M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art est autorisé à organiser une journée « Peintres dans la rue » dans le centre-ville avec installation de deux barnums place du Presbytère et parc Horn Bad Mein Berg.

### Article 2

A compter du vendredi 28 juin 2024 à 8h00 et jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 8h00, le stationnement sera interdit sur une partie de la place du Presbytère pour l'installation d'un barnum.

### Article 3

- Le Directeur Général des Services de la CN,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable du service technique de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 25/06/2024 au 16/07/2024**  
**La notification faite le 25/06/2024**

Fait à Villedieu les Poêles-Rouffigny  
mardi 25 juin 2024



**Le Deuxième Adjoint,**

**Francis LANGELIER**